



Réf. : secretariatsiscodipe57@gmail.com
Tél. secrétariat : 03 82 52 38 55

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,
et Cher(e) Collègue

Madame le Maire,
Monsieur le Maire,

Conformément à la convention de concession, j'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir m'indiquer pour le **30 septembre 2026**, au plus tard, le montant des travaux réalisés sur le réseau concédé pendant **l'exercice 2025**. Ce délai étant impératif, les dossiers ne seront plus pris en compte après cette date.

Vous voudrez bien remplir et nous retourner les imprimés ci-joints, sans omettre de produire les pièces justificatives demandées. J'attire votre attention sur la nécessité de nous transmettre seulement des factures revêtues du **cachet du comptable** attestant de leur **paiement sur l'exercice 2025** et de leur **imputation en section d'investissement**. A défaut, celles-ci ne pourront être prises en compte.

Pour faciliter le travail de chacun, il vous est proposé de nous transmettre, de préférence, ce dossier **par voie dématérialisée**, sous forme de fichiers au format « PDF ». Les pièces jointes mentionnées dans le présent courrier vous seront transmises par mail.

Une notice explicative est annexée au présent courrier, pour vous aider dans cette démarche. Je vous rappelle enfin qu'il convient de nous adresser **que le dernier acompte** payé sur l'exercice, les acomptes intermédiaires alourdissant inutilement le dossier.

J'attire votre attention sur le fait que l'envoi de vos documents fera l'objet d'un accusé de réception de la part du syndicat, par courriel. S'il s'avérait qu'aucun accusé de réception ne vous soit parvenu une semaine après l'envoi de votre dossier, je vous saurais gré de bien vouloir prendre immédiatement l'attache de mon secrétariat.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame le Maire, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Thionville, le 06 juillet 2026

Le Vice-Président
Christian MOUGIN